

SÉANCE DU MERCREDI 9 DÉCEMBRE 2020

à la Halle des Expositions à Delémont

Présidence : Eric Dobler (PDC), président

Scrutateurs : Alain Bohlinger (PLR) et Lionel Montavon (UDC)

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Excusés : Mélanie Brülhart (PS), Damien Chappuis (PCSI), Raphaël Ciochi (PS), Jérôme Corbat (CS-POP), Josiane Daepf (PS), Vincent Eschmann (PDC), Brigitte Favre (UDC), Ernest Gerber (PLR), Ivan Godat (VERTS), Quentin Haas (PCSI), Jean Leuenberger (UDC), Nicolas Maître (PS), Magali Rohner (VERTS), Alain Schweingruber (PLR), Didier Spies (UDC), Dominique Thiévent (PDC) et Bernard Varin (PDC)

Suppléants : Valérie Bourquin (PS), Jean Froidevaux (PCSI), Fabrice Macquat (PS), Tania Schindelholz (CS-POP), Iskander Ali (PS), Gérald Crétin (PDC), Irmin Rais (UDC), Aline Nicoulin (PLR), Hanno Schmid (VERTS), Philippe Eggertswyler (PCSI), Walter Rufer (UDC), François-Xavier Migy (PS), Roberto Segalla (VERTS), Michel Tobler (PLR), Sandra Juillerat (UDC), Jean-Pierre Faivre (PDC) et Amélie Brahier (PDC)

(La séance est ouverte à 8h30 en présence de 60 députés et de l'observateur de Moutier.)

1. Communications**2. Questions orales**

- Gabriel Voirol (PLR) : Durcissement des mesures sanitaires projeté par le Conseil fédéral et procédure de consultation (satisfait)
- Irmin Rais (UDC) : Table ronde sur la problématique de l'accueil à l'étang de La Gruère (satisfait)
- Loïc Dobler (PS) : Mesures de soutien pour les personnes sans emploi (satisfait)
- Géraldine Beuchat (PCSI) : Absence de mesures prises par les autorités malgré le signalement de la famille concernant un potentiel danger (partiellement satisfaite)
- Thomas Schaffter (PCSI) : Action de la police dans la surveillance du respect des mesures sanitaires (partiellement satisfait)
- Stéphane Brosy (PLR) : Contrôle routier par la Gendarmerie française à la douane de Lucelle (satisfait)
- François-Xavier Migy (PS) : Fraudes dans l'octroi de prêt COVID et de la RHT : quelle situation dans le Jura ? (satisfait)
- Pauline Queloz (Indépendante) : Mesures préparatoires prises en vue d'une troisième vague début 2021 (partiellement satisfaite)
- Christian Spring (PDC) : Mesures de protection contre les crues et abattages d'arbres inexplicables (non satisfait)
- Pierre-André Comte (PS) : Arrêt du projet de géothermie profonde alsacien de Vendenheim et conséquences sur le projet de Haute-Sorne (satisfait)
- Françoise Chaignat (PDC) : Remise en question du Parc naturel régional du Doubs et réaction du Gouvernement (satisfaite)

- Vincent Hennin (PCSI) : Fêtes de Noël en famille possibles dès le 17 décembre si la Confédération confirme ses mesures ? (satisfait)
- Rémy Meury (CS-POP) : Restitution des droits politiques aux personnes durablement incapables de discernement : un projet dans le Jura comme à Genève ? (satisfait)
- Nicolas Girard (PS) : Arrêt du Tribunal fédéral sur les émissions lumineuses et application dans le Jura ? (satisfait)

Interpellations

3. Interpellation no 949

COVID-19 : Les femmes enceintes sont des personnes à risque et doivent être mieux protégées !

Pauline Queloz (Indépendante)

Développement par l'auteure.

L'interpellatrice est satisfaite de la réponse du Gouvernement.

Présidence du Gouvernement

4. Question écrite no 3338

Comment les électeurs en quarantaine pourront-ils voter ?

Pauline Queloz (Indépendante)

L'auteure n'est pas satisfaite de la réponse du Gouvernement.

Département de la formation, de la culture et des sports

5. Loi sur la Haute Ecole Pédagogique (HEP-BEJUNE) (deuxième lecture)

Au vote, en deuxième lecture, la loi est adoptée par 49 députés.

Département des finances

6. Modification de la loi concernant la circonscription de la République et Canton du Jura en trois districts (deuxième lecture)

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est adoptée par 49 députés.

7. Modification de la loi concernant la péréquation financière (deuxième lecture)

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est adoptée par 51 députés.

8. Arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'année 2021

Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 48 voix contre 10.

Propositions d'amendements :

Fonctionnement :

10 Rubriques xxx.3010.00 / xxx.3005x.00 / xxx.3000.00 / xxx.3020.00 / xxx.36xx.00 / xxx.46xx.00 (pages 83-178) – Tous / Annuité

Gouvernement et majorité de la commission :

Annuité du personnel administration, enseignant et des entités paraétatiques avec l'échelle U

Rubrique	xxx.3000.00	72'000	francs
Rubrique	xxx.3010.00	1'582'000	francs
Rubrique	xxx.3020.00	1'170'000	francs
Rubrique	xxx.305x.00	626'000	francs

Total annuité brut Etat : 3'450'000 francs

Rubrique xxx.36xx.00 386'500 francs

Total annuité institutions paraétatiques échelle U : 386'500 francs

Rubrique xxx.46xx.00 -718'800 francs

Total répartition des charges avec les communes : -718'800 francs

Minorité de la commission :

Renoncer à l'annuité sur les 5 derniers mois de l'année (y compris 13^{ème} salaire) afin de tenir compte des délais nécessaires pour la modification du décret (deux lectures au Parlement) et pour informer les collaborateurs (3 mois)

Rubrique	xxx.3000.00	42'000	francs
Rubrique	xxx.3010.00	922'800	francs
Rubrique	xxx.3020.00	899'200	francs
Rubrique	xxx.305x.00	417'300	francs

Total annuité brute sur 7 mois Etat : 2'281'300 francs

Rubrique xxx.36xx.00 225'500 francs

Total annuité institutions paraétatiques échelle U : 225'500 francs

Rubrique xxx.46xx.00 -419'300 francs

Total répartition des charges avec les communes : -419'300 francs

Différence par rapport au projet de budget : -1'030'200 francs

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 43 voix contre 15.

20. Rubrique par nature 30 - Personnel de l'Etat (pages 83-178) – Tous / Diminution de -1,5 mio de la masse salariale

Gouvernement et minorité de la commission :

Nature 30 266'360'400 francs

Majorité de la commission :

Diminution de -1,5 mio sur la masse salariale de l'Etat (personnels administratifs et enseignants).

Centralisation de l'effet net dans le centre d'imputation du Gouvernement pour l'application.

Nature 30 264'860'400 francs

Différence par rapport au projet de budget : -1'500'000 francs

Au vote, la proposition de la majorité de la commission est acceptée par 30 voix contre 25.

30 Rubriques 760.3010.00 / 760.3050.00 / 760.3051.00 / 760.3054.00 (page 90) – EGA / Collaborateur/collaboratrice scientifique

Gouvernement et majorité de la commission :

Poste temporaire de collaborateur/collaboratrice scientifique à 30 %

Rubrique	760.3010.00	223'100 francs
Rubrique	760.3050.00	14'200 francs
Rubrique	760.3051.00	23'200 francs
Rubrique	760.3054.00	6'000 francs
Rubrique	760.3055.00	1'800 francs

Minorité de la commission :

Rubrique	760.3010.00	192'900 francs
Rubrique	760.3050.00	12'200 francs
Rubrique	760.3051.00	21'000 francs
Rubrique	760.3054.00	5'200 francs
Rubrique	760.3055.00	1'600 francs

Différence par rapport au projet de budget : -35'400 francs

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 47 voix contre 9.

40 Rubrique 790.3638.00 (page 91) - CHA / Subvention à la FICD

Gouvernement et majorité de la commission :

Subvention à la Fondation interjurassienne de coopération et de développement (FICD)

Rubrique	790.3638.00	230'000 francs
----------	-------------	----------------

Minorité de la commission :

Rubrique	790.3638.00	130'000 francs
----------	-------------	----------------

Différence par rapport au projet de budget : -100'000 francs

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 48 voix contre 9.

50 Rubrique 210.3636.02.01 (page 93) – DIN / Subvention à l'AJAM pour frais administratifs

Gouvernement et majorité de la commission :

Subvention à l'AJAM pour les frais administratifs

Rubrique	210.3636.02.01	230'000 francs
----------	----------------	----------------

Minorité de la commission :

Rubrique	210.3636.02.01	160'000 francs
----------	----------------	----------------

Différence par rapport au projet de budget : -70'000 francs

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 48 voix contre 10.

60 Rubrique 220.3613.00 (page 95) – DIN / 1,5 EPT supplémentaire à l'Office des assurances sociales

Gouvernement et majorité de la commission :

Subventions pour frais administratifs pour tâches cantonales : 1,5 EPT pour la réforme des prestations complémentaires

Rubrique 220.3613.00 1'610'000 francs

Minorité de la commission :

Rubrique 220.3613.00 1'450'000 francs

Différence par rapport au projet de budget : -160'000 francs

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 49 voix contre 9.

70 Rubrique 200.3636.00 (page 112) – DES / Encouragement à la formation pratique dans les EMS

Gouvernement et majorité de la commission :

Subventions pour l'encouragement à la formation pratique dans les EMS

Rubrique 200.3636.00 390'000 francs

Minorité de la commission :

Rubrique 200.3636.00 90'000 francs

Différence par rapport au projet de budget : -300'000 francs

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 49 voix contre 9.

Proposition de Raoul Jaeggi (Indépendant) :

Réduction de 1 % du montant de toutes les rubriques du budget à l'exception de celles qui par leur nature ne le permettent pas, par exemple des charges redistribuées, des paiements directs, des amortissements ou encore des attributions aux fonds. Soit une réduction de 5,6 millions (basée sur les chiffres 2020).

Au vote, cette proposition est rejetée par 48 voix contre 11.

Réserve de politique budgétaire :

80 Rubrique 600.4894.00 (page 165) – DFI / Prélèvements sur la réserve pour politique budgétaire

Gouvernement et majorité de la commission :

Prélèvements sur la rubrique pour politique budgétaire

Rubrique 600.4894.00 -30'500'000 francs

Minorité 1 de la commission :

Rubrique 600.4894.00 -15'500'000 francs

Différence par rapport au projet de budget : 15'000'000 francs

Minorité 2 de la commission :

Rubrique 600.4894.00 -28'200'000 francs

Différence par rapport au projet de budget : 2'300'000 francs

Le Gouvernement et la majorité de la commission se rallient à la proposition de la minorité 2 de la commission.

Au vote, la proposition de la minorité 2 de la commission est acceptée par 42 voix contre 10 en faveur de la proposition de la minorité 1 de la commission.

Les articles de l'arrêté, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est adopté par 49 voix contre 9.

Les procès-verbaux nos 101 à 104 sont acceptés tacitement.

La séance est levée à 13 heures.

Delémont, le 10 décembre 2020

Le président :
Eric Dobler



Le secrétaire :
Jean-Baptiste Maître

